

<b>Zeitschrift:</b>	Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
<b>Band:</b>	38 (1900)
<b>Heft:</b>	32
<b>Artikel:</b>	La machine à traire les vaches. - La machine à applaudissements
<b>Autor:</b>	Faideau, F.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-198289">https://doi.org/10.5169/seals-198289</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER  
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gervé, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Imier, Delémont, Biel, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :  
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS », LAUSANNE  
SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.  
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.  
Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES  
Canton : 45 cent. — Suisse : 20 cent.  
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## Le gendarme et le curé.

Il y avait longtemps que le gendarme du village valaisan de S... se doutait que le curé chassait en temps défendu. Plus d'une fois, il avait entrevu sa soutane dans quelque clairière, un coup de feu était parti de son côté; mais lorsqu'il accourait, ou bien M. le curé avait disparu, ou bien il avait le nez dans son breviaire et accueillait narquoisement le gendarme d'un : « Quel bon vent vous amène, mon ami ? » Interloqué, le représentant de la force publique marmottait quelques paroles d'excuse et se retirait.

Que de marches harassantes il avait faites sur les pentes boisées au-dessus du village, suivant d'arbre en arbre le curé qu'aucune grimpée n'époumonnait et qui courait sur les rocs comme un chamois ! Un beau jour enfin, il le surprit assis sur un tronc de mélèze, un ramier dans les mains et sa carabine à côté de lui.

— Ah ! ah ! monsieur le curé, je vous y prends, cette fois !

— Qu'allez-vous me faire ?

— Je vais, monsieur le curé, vous dresser, avec tout le respect que je vous dois, un bon petit procès-verbal.

— Vous n'y songez pas, mon ami !

— J'y songe, au contraire, depuis fort longtemps, car vous pouvez vous vanter de m'avoir fait courir !

— Voyons, mon cher ami, mettez-vous à ma place et représentez-vous la consternation de la paroisse quand elle apprendra que son conducteur spirituel a été surpris en flagrant délit.

— Encore une fois, monsieur le curé, je vous en exprime tout mon regret, mais je verbaliserais. La loi, je ne connais que ça.

— C'est bien, faites votre devoir, mais lorsque vous l'aurez achevé, vous ne me refuserez pas la grâce d'accepter chez moi un verre de vin, que je vous offre sans rancune.

— Et c'est sans rancune aussi que je l'accepte, monsieur le curé ; car, entre nous soit dit, il me semble l'avoir bien mérité.

À la cure, où ils arrivèrent une heure plus tard, le curé fit apporter un demi-litre de fendant et lorsque le gendarme l'eut vidé, ce qui ne dura guère, il lui posa cette question :

— Avant de verbaliser dans la forêt, vous avez négligé de me demander si j'étais porteur d'un permis ; ce serait le moment, ne vous paraît-il pas, de réparer cette omission.

— Un permis ? vous auriez un permis, monsieur le curé, quand la chasse est défendue ?

— Parfaitement, monsieur le gendarme... Veuillez vous donner la peine de jeter les yeux sur ceci...

Et en disant ces mots, le curé tira de sa poche un papier au timbre du gouvernement du Valais, autorisant M. le curé F..., qui est naturaliste, à chasser en toute saison pour enrichir les collections ornithologiques du Musée cantonal.

La lecture de ce document fit pâlir le gendarme. Rageusement, il déchira son procès-

verbal : « Pourquoi ne m'avez-vous pas dit, là-haut, que vous aviez un permis spécial ? »

— Parce que vous ne me l'avez pas demandé.

Le gendarme s'était éloigné depuis un quart-d'heure déjà que le curé riait encore aux éclats.

L'automne de cette même année, ce même gendarme de S... et son ami Pierre prenaient le frais à l'entrée du village, quand ils virent, montant de la plaine, le curé qui cheminait lentement, un panier sous chaque bras, et qui, arrivé à la première maison, les déposa sur le seuil de la porte et entra.

— Dis donc, Pierre, fit le gendarme, c'est du raisin que porte là notre curé ?

— Bien sûr, il est descendu ce matin à sa vigne de Fully.

— Si nous lui faisions une petite farce !... Donne-moi ton sac, Pierre, et surveille la maison.

Avant que Pierre ait répondu, le gendarme a sauté sur un des paniers du curé, en a déposé les belles grappes dans le sac ; puis, franchissant d'un bond la haie de l'autre côté du chemin, il s'est mis à secouer le poirier de la vieille Catherine, et, en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, le panier vidé, recouvert de son linge blanc, a été rempli de petites poires roussâtres et coriacées et replacé à côté de l'autre.

Pierre, le gendarme et le sac étaient déjà hors de vue, lorsque le curé, ses paniers aux mains, poursuivait sa route.

En voyant le tour qu'on lui avait joué, quelle mine fit-il ? On ne le sut pas au juste, car il n'avait manifesté aucun mécontentement et sa figure était demeurée joyeuse et épanouie. Mais les gens bien informés assurent qu'il envoia rouler d'un formidable coup de poing le maudit panier, semant toute la cure de poires qui roulaient avec un bruit de cailloux. Dame ! un peu de ressentiment était bien naturel, attendu qu'il s'était réservé pour la bonne bouche les raisins chipés par le gendarme.

Mais, si le curé ne disait mot de l'aventure, il ne l'oubliait pas, et il ne lui avait pas fallu bien longtemps pour se convaincre qu'il avait été joué par le gendarme. « Patience, rancunier Pandore, tu me le payeras ! » se disait-il.

Un beau soir, le curé, qui avait la visite d'un notable du village, voit passer sous ses fenêtres les épaulettes écarlates et le baudrier blanc du gendarme.

— Ohé, lui crie-t-il, vous me faites l'effet d'être passablement fatigué, montez donc partager une bouteille de muscat avec moi.

— Ce n'est pas de refus, monsieur le curé, car j'ai couru la montagne toute la journée et, comme vous l'avez deviné, je suis moulu.

— Vous, dit à mi-voix le curé à l'habitant de S..., qui lui tenait compagnie, tenez-vous coi dans cette chambre jusqu'à ce que je vous dise d'apparaître et ouvrez toutes grandes vos oreilles ; je laisserai la porte entre-bâillée.

Arrive le gendarme, qui fait des façons pour s'asseoir, mais qui, au quatrième verre de

muscat, déboucle son ceinturon et se met à l'aise.

— A propos, lui dit en riant le curé, vous m'avez mis dedans de la belle manière, l'autre jour, avec vos poires qui avaient pris la place de mon raisin... Oh ! n'essayez pas de nier, je sais que c'est vous qui avez opéré ce miracle... Vous êtes de toute force, mon cher. Mais comment diantre vous y êtes-vous pris ?

— Ma foi, puisque vous savez que c'est moi et que vous ne vous fâchez pas, je veux bien vous le dire.

Et voilà le bon gendarme qui raconte avec force détails et le plus véridiquement du monde la scène des raisins et des poires.

— Hein ! monsieur le curé, c'est la gendarmerie qui a eu le dessus cette fois ; enfoncée l'Eglise !

Le gendarme n'avait pas achevé ces mots que le curé ouvrait d'un geste brusque la porte de la chambre voisine et que le villageois notable se montrait au gendarme ébahi.

— M. X., dit le curé prenant la mine et le ton graves d'un juge d'instruction, vous avez entendu le récit de ce gendarme. Vous êtes témoin qu'il s'est reconnu avec jactance l'auteur d'un vol de raisin, vol commis au préjudice de son père spirituel ; qu'il a avoué en outre avoir dérobé les poires de cette pauvre vieille Catherine et les avoir fourrées dans mon panier.

Tremblant comme une feuille, le gendarme était tombé à genoux ; mais le curé parlait toujours et s'adressait maintenant directement au coupable.

— Ainsi, vous, gendarme, vous, gardien de la propriété, vous qui représentez l'ordre et la justice, vous volez et vous trompez votre curé... Que vont dire vos chefs, le gouvernement, lorsqu'ils apprendront votre conduite ?...

— Grâce, monsieur le curé ; grâce, sinon pour moi, du moins pour les miens : j'ai une femme en couche et quatre petits enfants.

Le malheureux se trainait aux pieds du curé en se tordant les mains.

Après l'avoir laissé un bon moment dans toutes les affres du désespoir, ainsi que le chat fait de la souris, le curé le congédia en lui disant :

— Allez, je ne vous dénoncerai pas, mais souvenez-vous que l'Eglise est toujours plus forte que la gendarmerie.

V. F.

## La machine à traire les vaches. — La machine à applaudissements.

Les travaux de la ferme utilisent dans une large mesure les progrès du machinisme ; les faucheuses, les moissonneuses, les batteurs font en un seul jour la besogne qui exigeait autrefois des semaines. Les semoirs mécaniques ont un geste moins « auguste » que celui du semeur, mais plus rapide et plus régulier. Le beurre lui-même se fabrique aujourd'hui presque partout à la machine dans des beurries coopératives qui traitent, en une matinée, le lait de plusieurs communes.

Des charretiers l'y amènent encore, mais

tout nous fait croire que dans quelques années, le lait des vaches de la région s'y rendra de lui-même par une canalisation. Qu'on en juge plutôt. On emploie, dans beaucoup de fermes allemandes et américaines, une machine à traire les vaches qui consiste en une pompe aspirant l'air d'un réservoir élevé, lequel communique d'une part avec une cuve à eau dont l'eau, en s'élévant, régularise la pression dans la canalisation, et, d'autre part, avec des tuyaux de fer qui font le tour de l'étable.

En face de chaque animal part un branche-ment souple qui aboutit à un récipient à lait fermé par un couvercle en verre. Le récipient est relié aux quatre tétines de la vache à traire. Un enfant, à l'aide de cette pompe, peut traire six vaches à la fois. Beau sujet de tableau pour les peintres de l'avenir! Si le pittoresque y perd, l'hygiène y gagne, car tout cet ensemble peut être aisément lavé à l'eau chaude et désinfecté.

Mais, foin de machines toujours occupées de travaux grossiers! Le machine à applaudissements automatiques est d'un ordre autrement relevé; elle distribue le blâme et l'éloge; son silence fait pâlir les acteurs; ses claques formidables les font s'épanouir.

L'appareil qui, paraît-il, donne les meilleurs résultats dans les théâtres de Vienne, se compose de deux sacs de cuir, de la dimension des gants de boxe, qu'on dispose sous le parterre. Reliés par des fils électriques à la loge du régisseur, celui-ci n'a qu'à presser un bouton pour faire frapper l'un contre l'autre les deux sacs qui font un bruit absolument semblable aux applaudissements d'une salle en délire.

F. FAIDEAU.  
(Science illustrée.)

### Que vāo tot n'a rein.

L'est tot parai on rudo affére que cé pourro ardzeint; clliāo qu'en ont min font tsemin et manairé po ein avāi et clliāo qu'en ont prāo ein voudriont avāi onco mē. Et l'est lo diablio! l'est soveint clliāo z'iquie que sont onco lè pe pegneltēs et lè pe pingre dè ti; s'avont sè teri ein derrai quand s'agit de férē oquie à n'on pourro aobin sè catson quand vignont férē la coletta po lè z'intuibrillio; l'est dāi dzeins que sè corzont petétré mau lo medzi po poai espargni lāo mounia; assebin ne faut jamé allā lāo démandā on serviço, kā vo z'ites su d'êtrē mau regu.

L'ardzeint, tot po l'ardzeint! vouaïquie lāo religion.

Lo vilho Cabouzat, on retsā dè per tsi no, étai dinse et l'autre dzo l'étai dein dāi cousons dāo tonaire po cein qu'en revégeant dè C., io l'avāi étai teri dè l'ardzeint, l'avāi bo et bin perdu on satson qu'avāi nāo ceints francs ein beliets dè banque dedein. Ma fāi, faillai l'ourè coumeint sè lameintavè pè l'hotò, kā créyai dza bo et bin cé ardzeint fottu.

Lo fe publiyi pè lo veladzo ein offreint ceint francs dè bouna-man à cé que l'âi rapporterai lo satson, et m'enlēvine se dou dzo après ne vouaïquie pas on bravo paysan d'on autre veladzo que vint tot dié senailli à la porta l'âi portā lo magot. Voz'arāi falliu vairè Cabouzat; mē mouzo que l'arāi prāo tchaffà lo gaillà coumeint se l'efai 'na damuzallo!

Don quand lo vilho eut lo satson ein mans, le compté on part dè iadzo lè beliets po vaire se n'en manquavè rein, pu dese ào paysan: « Me n'ami, cé ardzeint est bin lo min; d'ailleu, lo recognaisso pè lè beliets que l'âi avé met et pè lo satson que vint dè mon père grand; ora, vo remacho bin, vo z'ites on bravo citoyen et lo bon Dieu va bin vo recompeinsâ de ne pas avāi gardâ por vo oquie qu'appartient à cauquon d'autre; lo vo dio onco on iadzo: grand maci; et à revaire! » se l'ai fe ein l'ai feindint la man.

— Mâ, dese adon lo paysan, et la recompeinsâ dè ceint francs que vo z'avi promet?

— Coumeint! la recompeinsâ! fe Cabouzat ein l'ai copeint lo subliet, y'avai dein lo satson dix beliets dè ceint francs et n'en restè perein què nāo; vo z'âi, coumeint dè justo, dza prai por vo lè ceint francs que y'avé promet; vo vo z'ites payi lo premi et vo z'âi bin fé; ora faut espérâ que lo bon Dieu vo fassé bin profitâ dè cllia mounia et que vo baillâ soveint dinse l'occaison dè montrâ ài z'autre voutr'honnêtât!

— Ma fāi, tot cè barjaquâdzo n'allâvè qu'à demi à noutr'hommo. Et s'en va contâ l'affèrè ào dzudzo dè pé que fe citâ tot lo drai Cabouzat po s'aménâ avoué lo satson. Adon lè z'à interrogâ dinse:

— L'est vo, se fe ào paysan, qu'ai trovâ cè satson?

— Oï, monsu lo dzudzo!

— Et vo, Cabouzat, dierro ài-vo perdu?

— Dix beliets dè ceint francs! repondlo vilho pingre.

— Et dierro y'a-te dein cè satson?

— Nâo ceints francs, tot justo! Y'é comptâ mimo lè beliets.

— Et bin, fe lo dzudzo, l'est tot cein que m'en faut et pu dza vo derè a ti-dou coumeint m'en vè dzudzi l'affèrè: et su d'obedzi, monsu Cabouzat, dè vo bailli lè too, kâ pisque vo z'âi perdu on satson qu'avâi dix beliets dè ceint francs, stusse ne pâo pas êtrè lo voutro, pisque n'en contint què nāo ceints; dont cè satson est à cauquon d'autre. Don vo, mon brav'ami, se fe ào paysan, vo z'allâ gardâ cé ardzeint et se d'ice à on tot dzo nion ne vint récliamâ cllia nâo ceints francs, saront por vo!

— Por quant à vo, monsu Cabouzat, preni pacheince, voutron magot vâo bin sè retrôvâ, surtôt se l'est on bravo citoyen coumeint cé ami qu'a pu mettre la man dessus.

Tot lo veladzo a astout su l'affèrè et tsacon desai: « L'est bin fe po Cabouzat! » Stusse a coudhi rappellâ dâo dzudzémeint à Lozena, mâ l'ont einvouyé sè grattâ et l'ont onco condamnâ à payi ti lè frais.

### Un banquet de vieux grenadiers.

Nous retrouvons, parmi de vieux papiers, le curieux menu d'un banquet qui eut lieu à Vevey, il y a près de vingt ans; mais il ne nous est pas possible de nous souvenir de qui nous le tenons. Peut-être se trouvera-t-il encore à Vevey des personnes qui prirent part à cette réjouissance et qui pourront nous dire à quelle occasion se réunirent les anciens grenadiers vaudois, dont il est ici question. Voici la reproduction de cette pièce manuscrite:

#### MENU

D'UN BANQUET COMMÉMORATIF D'ANCIENS GRENAIDIERS VAUDOIS  
réunis à Vevey, le 5 février 1881.

1. — Comme 1<sup>re</sup> manœuvre (charge en douze temps et 2 mouvements).

*Bouillon fédéral aux grenadiers, avec petits pâtés en avant-garde.*

2. — 1<sup>re</sup> grand défilé (avec guides au centre et silence dans les rangs).

*Langues de bœuf de 1847 à 1870, avec sauce des vieux képis.*

3. — *Pommes de terre aux grands hommes, croisées à l'ordonnance, et sauce au père Imhoff.*

4. — Second grand défilé (la gauche en tête). *Gigot de mouton d'Austerlitz, avec sauce à la Tournelette et champignons de St-Sulpice.*

5. — *Salade aux épaulettes rouges, avec huile de Porrentruy et vinaigre de Laufon.*

6. — Dernière manœuvre, avec marche en retraite en formant les groupes.

*Fromage du pays aux yeux de vétérans. — Dessert: Feux d'artifices oratoire et musical. Décharge à volonté par homme, par peloton et par compagnie.*

#### LIQUIDE.

*Vin de l'Ermitage et de la Fontaine.*

#### Observation importante.

Par ordre du commandant de place, l'heure de la retraite sera retardée ce soir pour les vieux grenadiers, et l'appel dans les chambres renvoyé à des temps meilleurs.

Demain, 6 février, à 7 heures du matin, diane. De 8 à 9 heures, soins de propreté. Midi, rapport.

Le commandant de place espère qu'en rentrant ce soir dans leurs demeures, les grenadiers sauront marcher coude à coude, sans manquer leurs points de direction.

Honneur aux vétérans!

(Copie authentique.)

#### Couplets.

*Chanté par un gymnaste vaudois à la Chaux-de-Fonds.*

La gymnastique est de tous le partage,  
Nous en faisons chaque jour ici-bas,  
Car cette vie est pour nous un passage  
Où les écueils abondent sous nos pas.  
Puisqu'il nous faut lutter dès la jeunesse  
Contre le sort rigoureux, inclem,  
Pour acquérir un peu plus de souplesse,  
Amis, buvons gaiement.

Quand une aimable et séduisante femme  
Vient nous troubler et nous rendre rêveur,  
Quand une vive et persistante flamme  
Nous fait sentir sa rédoutable ardeur,  
Gymnaste adroit, l'amour se glisse, glisse  
Dans notre cœur, sans avertissement.  
Pour soutenir ce nouvel exercice,  
Amis, buvons gaiement.

Ce n'est aussi que par la gymnastique,  
Qu'aux grands emplois l'homme peut parvenir:  
Il faut comprendre un peu la politique,  
Beaucoup promettre et puis ne pas tenir;  
Il faut sans peur s'élançer dans l'arène,  
Franchir d'un saut la corde hardiment,  
Et puis savoir tenir bouteille pleine  
A tout événement.

Lorsque soudain la bourse devient vide,  
Qu'en ses replis nous cherchons sans trouver,  
Nous gémissions sur l'existence aride  
Qui tout à coup d'argent vient nous priver.  
Eh bien, encore, à ce moment critique,  
Sachons, hélas, attendre patiemment,  
Et pratiquant un peu la gymnastique  
Qu'on fait moralement.

Ce soir, amis, en quittant cette tête,  
Où nous trinquons alertes et joyeux,  
Nous pourrons voir plus d'une jeune tête  
Par trop sensible à ce vin généreux.  
Mais je connais un moyen fort pratique  
De regagner au moins son logement:  
C'est le zig-zig au pas de gymnastique,  
Sans bruit, tout doucement!

#### Origine du mot Bock.

On sait que le mot *bock* qui, en France, a remplacé la *chope*, et signifie un verre de bière quelconque, ne désigne en Allemagne, d'où il nous est venu, qu'une espèce toute particulière de jus de Gambrinus, la bière qui, au printemps, se confectionne dans la brasserie royale de Munich. Voici, d'après les plus récentes recherches, l'étymologie de ce vocable.

Vers la fin du quinzième siècle, il y avait un jour grande ripaille à la cour d'Albert II, due de Bavière; on recevait un noble chevalier, envoyé spécial du duc de Brunswick. On servit à l'ambassadeur un vidérom, rempli de la meilleure bière du château; mais il fit la grimace et déclara que c'était là un affreux breuvage, indigne d'être comparé à la fameuse bière d'Einbeck, ville du duché de Brunswick. Le duc Albert manda son maître brasseur et lui reprocha amèrement l'affront qu'il venait de recevoir. Mais le brave homme, sans se démonter, s'écria: « Ah! ma bière, n'est pas assez forte! Eh bien, je parie toute ma fortune contre deux cents florins qu'à l'épreuve elle l'emporte hautement même sur celle d'Einbeck. Prenez rendez-vous pour aujourd'hui juste dans un an; que monsieur le chevalier amène sa bière; moi je viendrai avec la